



Procès-Verbal du 35^{ème} Conseil municipal du mandat 2020-2026 – Séance du Mardi 18 Juillet 2023

Ordre du jour :

1. *Administration Générale* : Approbation des Procès-verbaux des séances du 28 Mars 2023, du 11 Avril 2023 et du 6 Juin 2023
2. *Infrastructure communale* : Salle Polyvalente et Salle de Conseil -Ponçage et Vitrification des parquets
3. *Voirie* : Fauchage et Elagage des Routes Année 2023
4. *Voirie* : Curage et Arasement Année 2023
5. *Intercommunalité* – Vallons de Haute Bretagne Communauté – Rapport d’activités Année 2022
6. *Finances Publiques* : Budget annexe Lotissement derrière l’école – Budget Primitif Année 2023

Questions diverses :

- *Bâtiments communaux* : Suite cambriolage atelier technique le 19 juin 203
- *Bâtiments communaux* : Construction Salle associative et citoyenne en extension de la Salle Polyvalente – Point de situation sur les travaux
- *Urbanisme* : Lotissement derrière l’école – point de situation
- *Urbanisme* : Instruction des Dossiers d’urbanisme – Changement de service instructeur
- *Urbanisme* : Point de situation sur la révision du SCoT des Vallons de Vilaine suite à l’application de la loi Climat et Résilience
- *Institution et Vie politique* : Comité consultatif Sécurité / PCS / Accessibilité – Elaboration du Plan Communal de Sauvegarde
- *Ressources Humaines* : Congé des agents pendant l’été
- Calendrier

Les convocations individuelles et l’ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 7 avril 2023.

Ouverture de ce 35^{ème} Conseil municipal en date du 18 Juillet 2023 à 19h00 par Monsieur Hugues RAFFEGEAU, le Maire de la commune de Les Brulais où 5 spectateurs assistent à la séance.

Membres du conseil municipal présents :

M RAFFEGEAU Hugues, Maire, M ALLAIN Jean-Charles (Présent jusqu’à 19h06), Mme BRUNARD Chrystèle, M FEVRIER Amaury, M LACORNE Alain, M LECLERC Olivier, M LORANT Jacky, Mme PHILIPPE Sylvie et M ROLLAND Yannick (Arrivé à 19h10).

Membre absent ayant donné procuration :

Mme FLAGEUL Marie-Emmanuelle à M LACORNE Alain, Mme MITERNIQUE HERMANT Laetitia à Mme PHILIPPE Sylvie et M ROUXEL Serge à M LORANT Jacky.

Membre absente excusée :

Mme GROUX Claudie

Secrétaire de séance :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité, désigne Madame Chrystèle BRUNARD comme secrétaire de séance.

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur le Maire explique qu'à compter de cette séance de conseil municipal et comme cela se généralise dans la plupart des collectivités, la note de synthèse ne sera plus éditée et distribuée aux conseillers municipaux en début de séance comme cela se faisait.

En effet, ces éditions prenaient beaucoup de temps au secrétaire général et il n'y a aucun caractère obligatoire. Néanmoins, une note de synthèse sera néanmoins rédigée et projetée à l'écran. Elle également remise au secrétaire de séance pour la rédaction du procès-verbal, ainsi qu'aux rapporteurs des sujets à l'ordre du jour. Le secrétaire général fera son possible pour les adresser par mail avant la tenue des séances de conseil municipal.

Monsieur Jean-Charles ALLAIN exprime son désaccord cette décision et il décide de quitter la séance à 19h06.

1. **Administration Générale : Approbation des Procès-verbaux des séances du 28 Mars 2023, du 11 Avril 2023 et du 6 Juin 2023**

Les procès-verbaux des séances du 28 Mars et du 11 Avril 2023 vous ont été transmis par mail le 13 juillet 2023, après un premier envoi le 8 juin. Faute de temps, celui du 6 juin n'a pas été établi et il sera voté à la prochaine séance.

Les membres du Conseil municipal sont invités à se prononcer s'il y a d'éventuelles observations sur ces PV du 28 mars et 11 avril 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les procès-verbaux des séances du 28 Mars et du 11 Avril 2023.

2. **Infrastructure communale : Salle polyvalente et Salle de conseil – Ponçage et Vitrification des parquets**

Suite à l'opération de construction de la salle citoyenne et associative en extension de la salle polyvalente, Monsieur Olivier LECLERC, adjoint en charge des infrastructures communales, explique à l'assemblée délibérante que celle-ci a eu des travaux de rénovation thermique avec le changement de mode chauffage. Pour compléter l'ensemble, il est envisagé de faire des travaux de ponçage et de vitrification sur le parquet de la salle, celui-ci étant fortement abîmé par endroit. La surface du parquet de la salle est de 175m².

Pour cela, deux entreprises ont été contactées, AUGUIN située à Guichen et Christophe LEGLAND situé au Grand Fougeray.

	Entreprise AUGUIN située à Guichen	Société Christophe LEGLAND située au Grand Fougeray
Déplacement	167,86€ HT	36,00€ HT le mètre carré x 175 m ² soit 6 300,00€
Travaux Ponçage et Vitrification	7 953,83€ HT	
Traitement des déchets (pots de vitrificateur)	57,50€ HT	
TOTAL	8 179,19€ HT	6 300,00€ HT
Date d'intervention	Non communiqué mais pas avant septembre	Semaine du 21 au 26 août

La société AUGUIN prévoit 2 couches de vitrificateur alors que la Christophe LEGLAND en prévoit 3. Les deux utilisent un vitrificateur fort trafic (bi composant) en phase aqueuse. Pour Christophe LEGLAND, il est précisé que le ponçage se fasse en grains 36, 40, 60 et 80 finitions avec ponceuse trio grain 80 et 100.

De plus, il a été demandé seulement à la société Christophe LEGLAND de formuler une offre sur le parquet de la salle de conseil municipal actuelle qui fait une surface de 27 m². Le prix unitaire est également de 36€ HT le mètre carré, cela revient à un montant de 972,00€ HT.

Il revient aux conseillers municipaux présents de retenir l'offre de son choix pour le ponçage et la vitrification du parquet de la salle polyvalente et celui de la salle de conseil municipal.

Arrivée de Monsieur Yannick ROLLAND à 19h10

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, retient l'offre de l'entreprise Christophe LEGRAND située au Grand Fougeray, concernant le ponçage et la vitrification du parquet de la salle polyvalente d'une surface de 175m² pour un montant de 6 300,00€ HT, soit 7 560,00€ TTC. De même, il valide également l'offre de cette société pour le ponçage et la vitrification du parquet de la salle de conseil d'une surface de 37m² pour un montant de 972,00€ HT, soit 1 166,40€ TTC.

3. Voirie : Fauchage et Elagage des Routes – Année 2023

Monsieur Yannick ROLLAND, adjoint en charge de la voirie, rappelle aux conseillers municipaux présents, que le fauchage consiste à **faucher les herbes sur les bords de route**, pour assurer une meilleure visibilité des équipements de la route et de guidage au niveau des courbes et carrefours.

Depuis l'acquisition d'un tracteur et d'une rotobroyeuse en 2021, l'agent technique effectue le fauchage des accotements des voies communales et chemins ruraux, ce qui permet de diminuer la prestation de la société retenue (entreprise QUILY Gwenaël jusqu'en 2022) pour le fauchage et l'élagage des routes de 60 heures (30h au printemps et 30h à l'automne), soit un montant de 3 000,00€ HT environ chaque année.

La deuxième campagne est consacrée à l'entretien des talus sur les entrées de bourg et les virages. Celle-ci n'a pas été faite en 2022 et il en sera de même en 2023 considérant que cette prestation n'est pas indispensable et qu'elle permet une économie de 2 500,00€ HT (prestation estimée à 50h).

L'an dernier, l'entreprise QUILY Gwenaël avait effectué 130h pour la 3^{ème} campagne correspondant à l'entretien des fossés et talus. La campagne s'était éternisée pour se terminer fin novembre.

Suite à ces difficultés, il a été convenu de contacter une deuxième entreprise pour avoir une offre supplémentaire et mettre en concurrence l'entreprise QUILY Gwenaël.

Par rapport à l'an dernier, l'offre de l'entreprise QUILY Gwenaël comprend un taux horaire de 55,00€ HT pour 2023 alors qu'il était de 48,00€ HT en 2021 et 50,00€ HT en 2022. Le devis comprend une estimation de 50h pour la deuxième campagne (2 750,00€ HT) et 130h pour la troisième campagne (7 150,00€ HT).

L'offre de la société WESTER FRERES du mois de mars 2023 présente une lecture différente car la prestation n'est pas à l'heure de travail mais au kilomètre avec un passage à droite et à gauche de la route. Il y a une prestation débroussailleuse (fossés et talus) pour un prix unitaire de 159,00€ HT et une prestation Broyeur accotement pour un prix unitaire de 24,00€ HT.

Sur une base d'une longueur de voirie (Voies communales, Chemin ruraux et Chemins d'exploitations) estimée à 41,1km, ce prestataire revient à un montant de 6 534,90€ HT pour l'entretien des fossés et talus, et 986,40€ HT pour le broyage des accotements, sachant que pour cette seconde prestation, la commune est déjà équipée.

La commission voirie qui s'est réunie jeudi 13 juillet dernier a émis un avis en faveur de l'offre de la société WESTER FRERES, moins disante de 615,10€, tout en ne fermant pas la porte à l'entreprise QUILY Gwenaël l'an prochain.

Il revient au conseil municipal de retenir ou non cette offre au sujet du fauche et l'élagage des voies communales et chemins ruraux pour l'année 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, retient l'offre de l'entreprise WESTER FRERES située à Val d'Anast pour un prix unitaire au kilomètre de 159,00€ HT pour la prestation débroussailluse des fossés et talus.

4. Voirie : Curage et Arasement – Année 2023

Monsieur Yannick ROLLAND, adjoint en charge de la voirie, rappelle aux conseillers municipaux présents, que les travaux de curage des fossés sont absolument nécessaires car c'est le premier moyen d'entretien des routes dans les campagnes. Entretien d'un fossé c'est avant tout lui permettre de remplir sa fonction principale : favoriser le libre écoulement de l'eau, pour drainer la chaussée et éviter les inondations.

Le dérasement des accotements, appelés aussi arasement d'accotements, consiste à enlever la terre en excès sur la partie surélevée de l'accotement pour araser celui-ci au niveau de la chaussée. Le dérasement d'accotements poursuit 3 objectifs :

- Améliorer l'assainissement de la route en facilitant l'écoulement transversal des eaux
- Supprimer, pour l'automobiliste, un obstacle longitudinal surélevé et continu
- Faciliter les opérations ultérieures d'entretien (fauchage notamment)

Deux entreprises ont été contactées pour ces entretiens de voirie mais seule la SARL WESTER Frères a répondu aux mêmes tarifs que l'an dernier, contrairement à la société QUILY Emmanuel qui n'a pas répondu. Pour comparer, il est rappelé les tarifs des entreprises qui avaient répondu l'an dernier :

	SARL WESTER FRERES	SARL FABRICE MOREL TP (Offre de 2022)
<i>Curage de fossés (Prix Unitaire)</i>	0,75€ HT	0,97€ HT
<i>Dérasement des accotements (Prix unitaire)</i>	0,46€ HT	0,60€ HT
<i>Dérasement du milieu des chemins (Prix Unitaire)</i>	0,46€ HT	0,50€ HT

L'entreprise WESTER propose de réaliser la prestation en septembre.

Monsieur Yannick ROLLAND énumère les lieux des chemins proposés par la commission voirie. Il y a les chemins de la Garette, un chemin partant de la Mainguais, la voie communale de la Feuillardais, entre Lirvouie et la Lande de Cran, la Ville Appée et entre le Breil et la Ville Appée.

Il convient au conseil municipal de retenir ou non l'offre de l'entreprise WESTER FRERES.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, retient proposition de la société SARL WESTER FRERES située à Campel – Val d'Anast, pour le curage des fossés au prix unitaire de 0,75€ HT, les arasements des accotements et du milieu des chemins pour un prix unitaire de 0,46€ HT.

5. Intercommunalité : Vallons de Haute Bretagne Communauté – Rapport d'activités Année 2022

Monsieur le Maire présente aux conseiller municipaux présents le rapport d'activité de l'année 2022 de Vallons de Haute Bretagne Communauté qui doit être communiqué pour information aux conseils municipaux des communes-membres de l'intercommunalité comme le prévoit le Code général des collectivités territoriales. Ce rapport vous a été transféré par mail le 23 Mai 2023 et de nouveau aujourd'hui.

Ce document retraçant l'action de la communauté de communes a été voté par le Conseil communautaire le jeudi 11 mai 2023 et il est consultable sur le site internet de VHBC.

Située entre Rennes et Redon, Vallons de Haute Bretagne Communauté compte 18 communes, 45 000 habitants et trois bassins de vie autour des villes de Guichen, de Guipry-Messac et de Val d'Anast, pour une superficie autour de 504km². Doté d'une démographie positive, le territoire est aussi attractif en matière économique et touristique grâce notamment à la qualité de vie qu'il propose.

Concernant le fonctionnement, le Conseil communautaire, qui comporte 52 membres, est l'organe délibérant qui se réunit pour débattre de l'intercommunalité par délibérations, selon un ordre du jour. Il est également chargé d'examiner et de voter le budget communautaire chaque année. Il élit en son sein le bureau, auquel il délègue des attributions. Chacun des vice-présidents préside une commission. Le rôle de ces commissions est d'étudier les projets en s'appuyant sur des compétences techniques et d'être force de propositions pour le Conseil communautaire.

VHBC exerce des compétences afin de répondre aux besoins des habitants et des entreprises installées sur son territoire. Aux compétences obligatoires s'ajoutent les compétences optionnelles et facultatives déléguées par les communes membres.

L'année 2022 a été marquée par l'élection de Thierry BEAUJOUAN comme président de VHBC suite à la séance du conseil communautaire du 8 septembre après le retrait de Joël SIELLER pour raison de santé.

Les commissions thématiques sont au nombre de 12 :

- Développement économique (15 zones d'activités sur le territoire) (Hugues RAFFEGEAU)
- Aménagement du territoire (Pierre-Yves REBOUX)
- Enfance-Jeunesse (Florence RIGAUD)
- Environnement (Joël GARCIA)
- Equipements – Travaux – Grands Projets (Patrick BERTIN)
- Tourisme (Séverine GRIMAULT)
- Communication – (Antinea LECLERC)
- Finances (Yannick LEGOURD)
- Sports Système d'informations (Philippe SALAÛN)
- Politique de l'emploi et de la ville (Marie-Claire BRAULT)
- Développement culturel (Mickaël TANGUY)
- Marchés publics, GEMAPI, Frances Services – (Michèle MOTEL)

Des actions sont menées sur le territoire comme les Continuités écologiques, Petites villes de demain, politique de la ville, prévention de la délinquance, plan de mobilité simplifié, transition énergétique, révision du PCAET, Continuités écologiques, Breizh bocage, Service d'assainissement non collectif (SPANC),

De plus, des services de proximité utiles à la population ont même pu voir le jour en 2021, à l'image de France services, désormais présents dans les trois bassins de vie. Véritable guichet unique destiné à faciliter la vie des citoyens, Frances Services permet d'effectuer en ligne les formalités administratives les plus courantes en ayant la possibilité d'être accompagné par un agent formé et disponible.

Les investissements majeurs sont le centre aquatique à Guichen, déploiement de la fibre optique sur de nombreuses communes, locaux du Secours populaire à Val d'Anast, pôle d'échanges multimodal et restructuration de la piscine à Guipry-Messac.

Côté finance, le budget principal de VHBC s'élevait à 24 309 642,90€ en 2022 (19 746 848,41€ en 2021), avec une section de fonctionnement représentant 69,78% soit 16 962 404,97€ (contre 79,5% soit 15 700 391,65€ en 2021) et une section d'investissement à hauteur de 30,22% soit 7 347 237,93€ (contre 20,5% soit 4 046 456,76€ en 2021). A noter que 10 026 268,78€ (contre 9 087 177,39€ en 2021) des recettes proviennent des impôts. Pour les habitants, il s'agit d'une partie de la taxe sur le foncier bâti (TFB), de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB) et de la taxe GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Pour les entreprises du territoire, il s'agit principalement de la contribution foncière des entreprises.

Il revient au conseil municipal de prendre acte de ce rapport d'activité de Vallons de Haute Bretagne Communauté pour l'année 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, prend acte du rapport d'activités de Vallons de Haute Bretagne Communauté pour l'année 2022.

6. Finances publiques : Budget Annexe Lotissement derrière l'école – Budget Primitif Année 2023

Madame Chrystèle BRUNARD, adjointe en charge des finances, rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que ce sujet fait suite à la délibération n°2023/019 en date du 28 mars 2023 créant un budget annexe lotissement.

Si les premières dépenses ont pu être prise en charge sur le budget communal en 2022 (qu'il conviendra de régulariser sur le budget lotissement cette année par des écritures d'ordre), un budget annexe doit être créé pour cette opération de lotissement.

Ce budget est assujéti à la TVA et le service des Impôts et Entreprises de Rennes a été contacté pour la création de l'activité afin de pouvoir effectuer les déclarations de TVA.

De plus, un budget lotissement est une comptabilité de stock. Les opérations comptables d'un lotissement sont enregistrées dans des comptes de charges et de produits que peuvent lier temporairement les comptes de stocks jusqu'au dénouement complet de la commercialisation.

Le principe est le suivant :

1. On crée un stock de terrains avec les acquisitions et les travaux
2. On vend des terrains
3. On sort les terrains du budget

Pour l'année 2023, les dépenses et recettes du budget primitif Lotissement derrière l'école sont les suivantes :

DEPENSES

- les acquisitions de terrains (Ecole, André PESCHARD et Robert PESCHARD pour une estimation autour 40 000,00€ HT) et certaines ont déjà été faites en partie (28 571,18€ pour les terrains DEWINTER, MASSIOT et BAZIRE), accompagné de frais de notaires, soit un total de **70 000,00€ HT**
- les frais de maîtrise d'œuvre avec le cabinet QUARTA pour un montant de **24 000,00€ HT**
- les travaux de viabilisation du lotissement avec un lot 1 Terrassement – Voirie – Assainissement et un lot 2 Réseaux souples pour un montant de **150 000,00€ HT**
- Cela fait un montant total des dépenses prévisionnelles pour l'année 2023 estimé à **244 000,00€ HT**.

RECETTES

- Sachant qu'il n'y aura aucune vente de terrains sur l'année 2023, les seules recettes possibles sont le recours à l'emprunt et l'apport du budget de la commune. Le budget primitif de celle-ci ayant été déjà voté, il convient de recourir à l'emprunt pour équilibrer ce budget, soit un montant de **244 000,00€ HT**.
- En effet, pour l'apport du budget de la commune, il faut que l'écriture apparaisse en dépense dans le budget primitif.

Il convient au conseil municipal d'approuver ou non le budget primitif de l'année 2023 pour le Lotissement derrière l'école, au vu du code général des collectivités territoriales et du projet de budget présenté pour l'exercice 2023,

Madame Sylvie PHILLIPPE, propose pour l'avenir de mettre un panneau publicité pour communiquer sur la vente des terrains, comme cela se fait dans beaucoup de communes.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif Année 2023 du lotissement derrière l'école qui s'établit comme suit :

Libellé	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT
Dépenses	244 000,00€	244 000,00€
Recettes	244 000,00€	244 000,00€

Questions diverses :

- **Bâtiments communaux : Suite cambriolage Atelier Technique du 19 juin 2023**

Point présenté par Monsieur le Maire

Le lundi 19 juin 2023, l'atelier technique a été cambriolé par deux individus à deux reprises, la première fois entre 0h39 et 0h52 et la deuxième entre 1h32 et 1h52. Malgré le système de vidéo-surveillance en place, il n'est pas possible de reconnaître les individus, ni la plaque d'immatriculation du véhicule. Une plainte a été déposée à la gendarmerie par Monsieur le Maire le 21 juin. Dans la nuit du dimanche 4 au lundi 5 juin, une première tentative de cambriolage a eu lieu sans vol de matériels mais sans doute dans un but de repérage.

Du matériel technique a été cambriolé, à savoir, un souffleur, un nettoyeur à haute pression, un karcher, un taille-haies, une meuleuse, une tronçonneuse, une caisse à outil, une visseuse perceuse, un enrouleur de 50m, 2 jerricans essence de 20L + un de 5L, un pantalon de sécurité, un câble de démarrage et des gants. Les portes des garages ont également été détériorées.

De plus, environ 100 litres de fioul ont été pris également, les cambrioleurs ayant sectionné un flexible de la cube GNR destiné au tracteur.

Une réunion d'expertise a eu lieu le mercredi 5 juillet dernier avec un expert sinistre de Groupama pour constater les dégradations et vols d'équipements qui ont été commis à l'intérieur du local technique.

CHIFFRAGE DES DOMMAGES :

Dommages	<input type="checkbox"/> HT <input checked="" type="checkbox"/> TTC		Valeur à neuf	Vétusté		Indemnité immédiate	Indemnité différée *		Indemnité totale
				%	Montant		%	Montant	
1 souffleur			737,00 €	80%	589,60 €	147,40 €			147,40 €
1 karcher			679,00 €	40%	271,60 €	407,40 €			407,40 €
1 Taille haie			603,00 €	80%	482,40 €	120,60 €			120,60 €
1 meuleuse			468,00 €	30%	140,40 €	327,60 €			327,60 €
1 tronçonneuse			839,00 €	80%	671,20 €	167,80 €			167,80 €
1 caisse à outils			155,00 €	0%		155,00 €			155,00 €
1 Nettoyeur haute pression			569,00 €	40%	227,60 €	341,40 €			341,40 €
100 litres de fuel			126,00 €	0%		126,00 €			126,00 €
1 paire de gants et 1 pantalon			76,00 €	0%		76,00 €			76,00 €
Jerricans 1 20L et 2 5L + flexible			81,23 €	0%		81,23 €			81,23 €
Réparation porte de garage selon facture EURL POIRIER n°006345			358,56 €	0%		358,56 €			358,56 €
TOTALISATIONS			4 691,79 €		2 382,80 €	2 308,99 €		- €	2 308,99 €
Franchise Fixe									
ou %	Min	Max							
Franchise Variable									
						Franchise			
						TOTAUX	2 308,99 €	- €	2 308,99 €
						TOTAL GENERAL	2 308,99 €		

* Sur présentation des factures dans un délai de 2 ans

Enfin, le véhicule Citroën Jumpy de l'agent technique a été dégradé avec des effractions sur les ouvrants, à savoir les portes battantes arrières dont une complètement arraché, la porte latérale droite et une vitre avant droite. Une expertise a été faite et réalisée le 20 juin et le procès-verbal d'expertise rédigé le même jour mentionne que le véhicule est techniquement réparable avec une estimation des dommages apparents à 3 125,66€ TTC.

Le réparateur du véhicule est le garage BRAIND à Val d'Anast et le véhicule est actuellement là-bas en réparation.

Suite à ce cambriolage et sur recommandation de la gendarmerie, 2 caméras de chasse ont été installées pour un cout de 479,80€ TTC. De plus, le prestataire qui équipe la mairie en alarme est venu et il a proposé une offre pour la mise en place d'un système d'alarme à l'atelier technique (1 198,73€ HT pour l'installation puis 32,28€ TTC / mois pour l'abonnement. Il a été demandé la même chose pour l'église et une proposition similaire a été faite.

Madame Sylvie PHILIPPE demande si le contrat avec notre assureur Groupama prévoit un remboursement à neuf, ce qu'il faudra vérifier.

- **Bâtiments communaux : Construction Salle Associative et Citoyenne en extension Salle Polyvalente – Point de situation sur les travaux**

Point présenté par Monsieur Olivier LECLERC

Les travaux arrivant enfin à leur termes 6 mois après le planning initial, une visite de réception préalable a eu lieu ce matin avec les architectes et les entreprises afin de valider les prestations et lever les réserves.

Il reste encore quelques travaux (notamment sur la partie électrique) pour certaines d'entre elles et le bureau de contrôle doit lever les dernières réserves avant de pouvoir nous fournir les documents et les rapports de fin de travaux afin de convoquer la commission de sécurité pour une visite de réception.

Les prochaines réunions des commissions de sécurité sont le 6 et le 27 septembre. Il faut faire un courrier au minimum un mois avant la date de visite de l'ERP afin de pouvoir faire les convocations.

Vu qu'il reste quelques travaux et des réserves, il est envisagé d'écrire au sous-préfet de Redon pour faire une visite début septembre et avoir un rapport de fin de travaux le plus complet possible. Cela voudrait dire un passage devant la commission de sécurité le 27 septembre prochain.

Par ailleurs, 4 nouveaux extincteurs sont en cours d'acquisition auprès de la société CHUBB, tout comme des plans d'évacuation avec consignes de sécurité pour un montant de 1 237,68€ TTC. De même, 20 nouvelles chaises ont été

commandés auprès de France Collectivités ainsi que 3 chariots pour tables et 6 mange debout avec housse pour un montant de 2 577,24€ TTC. Enfin, de la peinture a été fourni par l'entreprise JEFECO pour un montant de 367,32€ TTC afin de blanchir les poutres.

- **Urbanisme : Lotissement derrière l'école – Point de situation**

Point présenté par Monsieur le Maire

Pour rappel, un permis d'aménager a été déposé le 6 février 2023 pour la création d'un lotissement de 11 lots (7 communaux et 4 privés) avec 7 places de stationnements. Celui-ci a été accordé au nom de l'Etat le 2 Mai 2023.

Une réunion de bornage des terrains avec différents propriétaires a eu lieu le mardi 4 juillet dernier et tous les terrains n'ont pas pu être bornés malheureusement. Il s'avère également qu'il faut revoir le plan de composition du lotissement car un propriétaire souhaite garder sur son terrain un arbre qui ne l'était plus. Un nouveau plan de composition sera à valider avec les propriétaires concernés. Par la suite, un permis d'aménager modificatif sera déposé.

Par ailleurs, le dossier de consultation aux entreprises a été publié sur Megalis Bretagne le 4 juillet pour une date limite de remise des plis le vendredi 28 juillet à 12h00. La consultation porte sur 2 lots, un lot n°1 Terrassement, Voirie et Assainissement estimé à 214 582,00€ HT et un lot 2 Réseaux souples estimé à 40 433,00€ HT soit un montant total de travaux de viabilisation estimés à 255 015,00€ HT. A ce jour, il y a eu 14 retraits de dossiers.

Le dossier de consultation aux entreprises prévoit une voirie au Nord du lotissement qui est estimé par le maître d'œuvre à 25 000,00€ HT. En la supprimant, cela peut permettre de réduire le coût de l'opération mais en même temps, la voirie répond à un besoin de sécurité des abords de l'école en faisant une voie de contournement.

Enfin, il sera demandé une participation financière aux riverains souhaitant viabiliser leurs terrains. Il restera à définir le montant, la commission urbanisme penchait lors de sa dernière réunion pour un montant de 12 000€. Monsieur Amaury FEVRIER estime que c'est logique qu'on demande une participation car on leur amène des services qu'ils n'avaient pas avant.

- **Urbanisme : Instruction des Dossiers d'urbanisme – Changement de service instructeur**

Point présenté par Monsieur Alain LACORNE

Ce sujet fait suite à l'arrêté préfectoral du 29 juin 2023 approuvant la carte communale de Les Brulais. Celui-ci sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Cet arrêté, la délibération du conseil municipal du 7 mars 2023 approuvant la carte communale et l'avis de la MRAE du 1^{er} octobre 2022 devront être affichés pendant 1 mois en mairie.

Il appartient à la commune d'insérer dans un journal diffusé dans le département, un avis mentionnant :

- L'approbation de la carte communale et l'affichage de la délibération, de l'arrêté préfectoral et de l'avis de la MRAE en mairie
- Les lieux où le dossier peut être consulté (en l'occurrence, en mairie ainsi que sur le site internet de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine)

Il conviendra de faire parvenir le procès-verbal constatant l'accomplissement de ces formalités d'affichage et une copie de l'avis paru dans la presse.

Conformément aux dispositions de l'article R 163-9 du code de l'urbanisme, l'approbation de la carte communale produit ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble des formalités prévues à l'article 2 (mentionné précédemment) et 2bis (publication de la carte communale sur le géoportail de l'urbanisme fait le 15 juin 2023).

Toutefois, suite au sujet précédent sur le lotissement derrière l'école, un permis d'aménager modificatif sera déposé dans les prochains jours suite à une modification du plan de composition. La DDTM 22 a instruit le permis d'aménager initial et l'instruction de ce document est gratuit à la DDTM contrairement au Syndicat mixte des vallons de Vilaine.

Par conséquent, il est proposé de faire les dernières formalités pour l'approbation de la carte communale fin juillet début août avant de faire le changement de service d'instructeur.

Pour rappel, voici les tarifs appliqués par le Syndicat mixte des Vallons de Vilaine ;

• Permis de Construire (PC)	Coefficient 1,0	= 160,00€
• Permis d'Aménager (PA)	Coefficient 2,0	= 320,00€
• Permis de Démolir (PD)	Coefficient 0,8	= 128,00€
• Déclaration Préalable (DP)	Coefficient 0,7	= 112,00€
• Certificat d'urbanisme type b CUb)	Coefficient 0,4	= 64,00€

- **Urbanisme : Point de situation sur la révision du SCoT des Vallons de Vilaine suite application de la loi Climat et Résilience**

Point présenté par Monsieur Alain LACORNE accompagné de Monsieur le Maire et du secrétaire général

Ce sujet fait suite à la réunion du comité syndical du Syndicat Mixte des Vallons de Vilaine avec l'ensemble des maires conviés, du 7 juin où une présentation a été faite de l'état d'avancement dans la mise en œuvre de la Loi Climat et Résilience sur les Vallons de Vilaine. Il s'agissait à la fois de présenter la méthode retenue par la Région Bretagne pour répartir l'enveloppe entre les Scot bretons mais également de faire part d'une hypothèse de territorialisation entre les 38 communes des vallons de Vilaines.

De même, une rencontre technique entre les DGS / secrétaires de mairie et agents d'urbanisme a eu lieu le mardi 11 juillet dernier, portant sur la mise en œuvre de la Loi Climat et Résilience à l'échelle des Vallons de Vilaine dans le cadre de la révision du SCoT (Schéma de Cohérence Territorial) et la mise en œuvre du ZAN (Zéro Artificialisation Nette).

Le diaporama qui a été diffusé vous a été transmis par mail le jeudi 13 juillet. L'ordre du jour était le suivant :

- **Etat d'avancement de la révision du SCoT** : Enjeux qui découlent de la phase diagnostic et présentation des prochaines phases. Objectif : un arrêt du SCoT avant fin 2024.
- **La mise en œuvre de la Loi Climat et Résilience en Bretagne et en Vallons de Vilaine**
 - Méthode et résultats de la territorialisation entre les SCoTs Bretons
 - Hypothèse de déclinaison de l'enveloppe foncière 2021-2031 à l'échelle des Vallons de Vilaine
- **Mode d'Occupation des Sols (Mos)**
 - Présentation du MOS et résultats en Vallons de Vilaine. Diffusion des Cartes
 - Projet de suivi des consommations foncières à compter de 2021 à aujourd'hui
- **Outils / Dispositifs pour accompagner le renouvellement urbain**
 - Le Conseil en Urbanisme Partagé
 - Présentation de l'équipe (3 agents à savoir 2 architectes-urbanistes ; 1 urbaniste)
 - Présentation d'opérations de renouvellement urbain accompagnées par le CUP depuis 2022
 - L'Instruction ADS avec notamment un projet de courrier pour sensibiliser les communes sur des projets fortement consommateurs d'espaces naturels/agricoles/forestiers
 - Le programme LEADER pour le cofinancement d'opérations exemplaires (Fiche Action 1 : Accueillir les habitant.es en centralité et les mobiliser dans les projets d'utilité sociale)
 - Autres outils et dispositifs des EPCI ou autres partenaires...

2031-2041 : sous réserve,
l'enveloppe affichée part du
principe d'une réduction de -
50% par rapport à la
consommation 2021-2031

	Répartition	2021-2031	2031-2041*	TOTAL*
Guichen	9,74%	14,90	7,45	22,35
Bourg-des-Comptes	5,06%	7,74	3,87	11,61
Goven	5,98%	9,15	4,57	13,72
Guignen	4,70%	7,19	3,59	10,78
Saint-Senoux	2,47%	3,78	1,89	5,67
Baulon	3,08%	4,71	2,35	7,06
Lassy	2,07%	3,17	1,58	4,75
Val d'Anast	5,13%	7,85	3,93	11,78
Bovel	0,95%	1,45	0,73	2,18
Les Brulais	0,44%	0,67	0,33	1,00
Comblessac	1,00%	1,54	0,77	2,31
Loutehel	0,25%	0,39	0,19	0,58
Mernel	1,04%	1,60	0,80	2,39
La Chapelle-Bouëxic	1,76%	2,69	1,35	4,04
Saint-Séglin	0,53%	0,81	0,40	1,21
Guipry-Messac	9,55%	14,62	7,31	21,92
Saint-Malo-de-Phily	1,51%	2,31	1,15	3,46
Lohéac	0,65%	0,99	0,50	1,49
Total VHBC	55,91%	85,54	42,77	128,31

C'est un sujet qui va avoir une grande part d'actualité jusqu'à la fin du mandat en 2026.

- **Institution et Vie politique : Comité Consultatif Sécurité / PCS / Accessibilité – Elaboration du Plan Communal de Sauvegarde**

Point présenté par Monsieur Alain LACORNE

Par délibération n°2020/029 en date du 6 juin 2020, un comité consultatif Sécurité / PCS / Accessibilité avait été créé et il comprend comme membres du conseil municipal Monsieur Hugues RAFFEAGEAU, Monsieur Alain LACORNE, Monsieur Olivier LECLERC, Monsieur Yannick ROLLAND et Monsieur Georges MARGUERITTE.

Avec le classement de la commune comme sensibles aux risques de feux de forêt, bois et landes (Délibération n°2023/031 en date du 6 juin 2023 et arrêté préfectoral n°35-2023-07-07-00002 en date du 7 juillet 2023, l'élaboration d'un plan Communal de Sauvegarde devient obligatoire désormais, en application du Code de Sécurité Intérieur (art. L731-3).

Lors de la mandature précédente, un travail d'élaboration du PCS avait été commencé en utilisant le service Wiki Predict de Groupama. Il convient de continuer ce travail et d'apporter les modifications nécessaires.

Pour la réalisation du PCS, il convient d'associer des citoyens et Monsieur Eric LECLERC, Monsieur Mickaël THOBERT et Monsieur Albert RICHARD se portent volontaires. Si vous connaissez d'autres volontaires, n'hésitez pas à le signaler.

- **Ressources Humaines : Congé des agents pendant l'été 2023**

Point présenté par Monsieur le Maire

Les congés des agents pendant la période de juillet-août sont les suivants :

- Didier ALLAIN : du lundi 14 août au pour une reprise le Mardi 5 septembre (il compense le 15 août qui est dans sa période de congés annuels)
- Justine CHASSIER : du lundi 31 juillet pour une reprise le vendredi 17 août chez nous (elle reprend le lundi 14 août à Comblessac)
- Jean-Louis MEHAT : 2 jours fin juillet le jeudi 27 et vendredi 28 août + 2 semaines à partir du lundi 21 août pour une reprise le lundi 4 septembre

- **Calendrier**

- Mercredi 19 juillet 2023 de 14h à 16h au Chorus de Val d'Anast : Permanence de l'équipe France Service au sujet de la déclaration des biens immobiliers
- Vendredi 21 Juillet 2023 : Date limite pour répondre à la campagne de recensement participatif des objets monuments historiques sur le département d'Ille-et-Vilaine organisé par la DRAC Bretagne. Pour les Brulais, il y en aurait 12.
- Vendredi 21 juillet 2023 : Fin des travaux de réfection de chaussée sur la commune de Guer au niveau de Pont du Tertre et donc de la déviation mise en place par la voie communale dite de la Feuillardais
- Vendredi 28 Juillet 2023 à 12h00 : Date limite remise des offres DCE Travaux de Viabilisation lotissement derrière l'école.
 - La Commission d'appel d'offres devra se réunir dans les jours qui suivent pour ouvrir les offres et les transmettre à Quarta pour l'analyse avant une éventuelle négociation
- Samedi 29 Juillet 2023 : ACCA Les Brulais – Test d'Aptitude Naturel (TAN) à la Crubrais et à la salle polyvalente
- Mardi 1^{er} Août 2023 à 14h30 : Rencontre avec Jeanne CHEVRIER, Chargée de mission Continuités écologiques à VHBC pour le lancement du plan d'actions. Sur la commune, les lieux-dits concernés sont le Clos Aux Rays, la Hautière, Les Violais et le Bas de Quelan. C'est un secteur entre les villages de Tréafeu, Lirvouie et la Crubrais.
- Mardi 1^{er} Août 2023 à 14h30 : Relevé technique de la deuxième maison MONNIER pour projet restructuration commerce
- Samedi 5 Août 2023 : Concours de Palets au Stade municipal organisé par l'association Palet Mauritanien
- Mardi 15 Août 2023 : Pèlerinage de la Vierge des Brulais suivi d'un repas
- Samedi 2 Septembre 2023 : Soirée Couscous à la salle polyvalente organisée par Ô Café des Îles
- Samedi 23 Septembre 2023 : Association ABMAGEOR – Diverses manifestations dans la journée suivi d'un repas à la salle polyvalente
- Lundi 2 Octobre 2023 : Date de fin du délai de 6 mois d'affichage de la constatation de la vacance d'un immeuble située Le Bois Guimard – Parcelle ZK 192

La date de la prochaine séance du conseil municipal n'est pas fixée à ce jour, il y en aura certainement une au mois de septembre pour retenir les entreprises au sujet des travaux de viabilisation du lotissement derrière l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Hugues RAFFGEAU lève la séance à 20h35.

Signature du Secrétaire de Séance,

Madame Chrystèle BRUNARD

Signature de Monsieur le Maire